



DÉPARTEMENT  
D'ILLE-ET-VILAINE  
Arrondissement de Rennes  
**MAIRIE**  
de  
**35250 SAINT-AUBIN D'AUBIGNÉ**  
Tél. 02.99.55.20.23

## CONSEIL MUNICIPAL COMPTE-RENDU SOMMAIRE DE LA SÉANCE DU 31 AOUT 2015

L'an deux mil quinze, le 31 août à 20 h 00, les membres composant le conseil municipal de SAINT AUBIN D'AUBIGNE, régulièrement convoqués à domicile, individuellement et par écrit le 27 août conformément aux articles L 2121-11 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, se sont réunis au nombre de vingt à la Mairie de SAINT AUBIN D'AUBIGNE, sous la présidence de M. Jacques RICHARD, Maire.

**PRESENTS :** M. Jacques RICHARD, Maire ;  
Mme Josette MASSON, M. Christian DUMILIEU, Mme Marie-Christine HERBEL-DUQUAI,  
M. Gérard PERRIGAULT, Mme Danielle BRETEL, M. Emmanuel PÉРАН, adjoints ;  
Mme Angélique CUPIF, Mme Virginie DUMONT, M. Nicolas FÉVRIER, M. Claude GENDRON,  
Mme Nathalie GIRAULT, Mme Marie-Annick GOUPIL, M. François GUELET, M. Francis  
HARCHOUX, M. Fabien LEMÉE, Mme Elisabeth MARQUES, Mme Marie-Geneviève MULOT-  
AUBRY, M. Michel RAVAILLER, M. Philippe ROUVIER, conseillers municipaux ;  
formant la majorité des membres en exercice lesquels sont au nombre de vingt trois

**ABSENTS** Mme Carole PILON (pouvoir à C. DUMILIEU), Mme Florence LEMONNIER-PERRIGAULT  
(pouvoir à Mme Josette MASSON), M. Thierry SAMSON (pouvoir à M. Francis HARCHOUX)

Secrétaire de séance : Mme Marie-Christine HERBEL-DUQUAI, assisté de M. Mathieu ALLAIN, secrétaire général.

Ayant constaté que le quorum est atteint, Monsieur le maire ouvre la séance à 20h15.

### LE CONSEIL APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

N°DÉLIB	DOMAINE	OBJET	VOTE									
2015.100	Personnel	<p><b><u>Modification du tableau des effectifs – Avancement de grade</u></b></p> <p>MODIFIE le tableau des effectifs comme suit :</p> <table border="1"><thead><tr><th>Grade actuel</th><th>Nouveau grade</th><th>Date</th></tr></thead><tbody><tr><td>Adjoint Technique Principal 2<sup>ème</sup> classe</td><td>Adjoint Technique Principal 1<sup>ère</sup> classe</td><td>01/09/2015</td></tr><tr><td>Animateur</td><td>Animateur ppal de 2<sup>ème</sup> classe</td><td>1/2/2015</td></tr></tbody></table> <p>LAISSE LE SOIN à Monsieur le Maire de notifier l'arrêté individuel à l'agent concerné.</p>	Grade actuel	Nouveau grade	Date	Adjoint Technique Principal 2 <sup>ème</sup> classe	Adjoint Technique Principal 1 <sup>ère</sup> classe	01/09/2015	Animateur	Animateur ppal de 2 <sup>ème</sup> classe	1/2/2015	Unanimité
Grade actuel	Nouveau grade	Date										
Adjoint Technique Principal 2 <sup>ème</sup> classe	Adjoint Technique Principal 1 <sup>ère</sup> classe	01/09/2015										
Animateur	Animateur ppal de 2 <sup>ème</sup> classe	1/2/2015										
2015.101	Personnel	<p><b><u>Gratification d'un stagiaire</u></b></p> <p>DECIDE de verser une gratification d'un montant de 250€ à M.GUIHARD Thierry pour récompenser les 70 heures d'entretien des locaux réalisées à l'occasion d'un stage.</p>	Unanimité									
2015.102	Urbanisme	<p><b><u>Modification du PLU d'Ercé-Près-Liffré – Demande d'avis</u></b></p> <p>EMET un avis favorable concernant les modifications du Plan Local d'Urbanisme de la commune d'Ercé Près Liffré.</p>	Unanimité									

2015.103	Urbanisme	<p><b><u>Attribution nom de rue – Impasse rue de Saint Médard</u></b></p> <p>VALIDE la proposition du nom de l'Impasse située, rue de Saint Médard à hauteur du cabinet de kinésithérapie : IMPASSE SAINT BARNABE.</p>	3 abstentions																																										
2015.104	Urbanisme	<p><b><u>Attribution nom de rue – Lotissement « Le Clos Sireuil »</u></b></p> <p>VALIDE la proposition du nom de l'Impasse : IMPASSE DES JONQUILLES.</p>	Unanimité																																										
2015.105	Urbanisme – Finances	<p><b><u>Protocole d'accord SADIV/COMMUNE SAINT AUBIN D'AUBIGNE/SCI JULISA et SCI THIJU</u></b></p> <p>VALIDE l'engagement de la commune à indemniser la SCI JULISA au titre de l'extension du réseau basse tension au droit de la propriété cadastrée ZB 165 par le SDE estimée à ce jour à la somme forfaitaire de 2000 euros et ce, dans un délai de deux mois à réception d'une copie de la facture émise. A cette date, l'engagement des travaux devra être constaté.</p>	Unanimité P. ROUVIER ne prend pas part au vote																																										
2015.106	Domaine et patrimoine	<p><b><u>Location de terres agricoles</u></b></p> <p>DECIDE de régulariser les situations suivantes :</p> <table border="1" data-bbox="406 884 1332 1366"> <thead> <tr> <th>Identité et adresse du bailleur</th> <th>N° parcelle</th> <th>Surface</th> <th>Adresse de la parcelle</th> <th>Nature du bail</th> <th>Tarif (€/ha)</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>M. Philippe CORDONNIER GAEC "La Corbière" 35250 Saint Aubin d'Aubigné</td> <td>AA 22</td> <td>3ha 03ares</td> <td>La Pilais</td> <td>Convention d'occupation précaire</td> <td>123.75</td> </tr> <tr> <td>M. Pascal AUBREE, La Gaudinai 35250 Saint Aubin d'Aubigné</td> <td>YA 2</td> <td>3 500 m²</td> <td>La petite marzelle</td> <td>Bail à petite parcelle</td> <td>123.75</td> </tr> <tr> <td>Mme Maryvonnick DUMONT, Launay André 35250 Saint Aubin d'Aubigné</td> <td>YA 7</td> <td>10 000 m²</td> <td>La petite marzelle</td> <td>Bail à petite parcelle</td> <td>102.60</td> </tr> <tr> <td>M. Jérôme PERRIGAULT, 35250 SAINT AUBIN D'AUBIGNÉ</td> <td>ZY 36</td> <td>9 983 m2</td> <td>Gareffe</td> <td>Bail à petite parcelle</td> <td>102.60</td> </tr> <tr> <td>M. Michel LEFEUVRE, 16 Gâtine 35250, SAINT AUBIN D'AUBIGNÉ</td> <td>ZV 83</td> <td>9 973 m2</td> <td>Gâtine</td> <td>Bail à petite parcelle</td> <td>102.60</td> </tr> <tr> <td>M. Loïc DEPAIL, Le Clairay 35250 SAINT AUBIN D'AUBIGNÉ</td> <td>ZT 38</td> <td>2 362 m2</td> <td>La Grifferrais</td> <td>Bail à petite parcelle</td> <td>102.60</td> </tr> </tbody> </table>	Identité et adresse du bailleur	N° parcelle	Surface	Adresse de la parcelle	Nature du bail	Tarif (€/ha)	M. Philippe CORDONNIER GAEC "La Corbière" 35250 Saint Aubin d'Aubigné	AA 22	3ha 03ares	La Pilais	Convention d'occupation précaire	123.75	M. Pascal AUBREE, La Gaudinai 35250 Saint Aubin d'Aubigné	YA 2	3 500 m²	La petite marzelle	Bail à petite parcelle	123.75	Mme Maryvonnick DUMONT, Launay André 35250 Saint Aubin d'Aubigné	YA 7	10 000 m²	La petite marzelle	Bail à petite parcelle	102.60	M. Jérôme PERRIGAULT, 35250 SAINT AUBIN D'AUBIGNÉ	ZY 36	9 983 m2	Gareffe	Bail à petite parcelle	102.60	M. Michel LEFEUVRE, 16 Gâtine 35250, SAINT AUBIN D'AUBIGNÉ	ZV 83	9 973 m2	Gâtine	Bail à petite parcelle	102.60	M. Loïc DEPAIL, Le Clairay 35250 SAINT AUBIN D'AUBIGNÉ	ZT 38	2 362 m2	La Grifferrais	Bail à petite parcelle	102.60	Unanimité V.DUMONT ne prend pas part au vote
Identité et adresse du bailleur	N° parcelle	Surface	Adresse de la parcelle	Nature du bail	Tarif (€/ha)																																								
M. Philippe CORDONNIER GAEC "La Corbière" 35250 Saint Aubin d'Aubigné	AA 22	3ha 03ares	La Pilais	Convention d'occupation précaire	123.75																																								
M. Pascal AUBREE, La Gaudinai 35250 Saint Aubin d'Aubigné	YA 2	3 500 m²	La petite marzelle	Bail à petite parcelle	123.75																																								
Mme Maryvonnick DUMONT, Launay André 35250 Saint Aubin d'Aubigné	YA 7	10 000 m²	La petite marzelle	Bail à petite parcelle	102.60																																								
M. Jérôme PERRIGAULT, 35250 SAINT AUBIN D'AUBIGNÉ	ZY 36	9 983 m2	Gareffe	Bail à petite parcelle	102.60																																								
M. Michel LEFEUVRE, 16 Gâtine 35250, SAINT AUBIN D'AUBIGNÉ	ZV 83	9 973 m2	Gâtine	Bail à petite parcelle	102.60																																								
M. Loïc DEPAIL, Le Clairay 35250 SAINT AUBIN D'AUBIGNÉ	ZT 38	2 362 m2	La Grifferrais	Bail à petite parcelle	102.60																																								
2015.107	Finances	<p><b><u>Admission en non-valeur</u></b></p> <p>DÉCIDE d'admettre en non-valeur les titres de recettes dont la somme s'élève à 1.56€.</p> <p>DIT que les crédits seront inscrits en dépenses au budget primitif de l'exercice 2015</p>	Unanimité																																										
2015.108	Finances	<p><b><u>Redevance d'occupation provisoire du domaine public par les ouvrages de réseaux électriques ou gaziers</u></b></p> <p>ADOPTÉ la mise en place d'une redevance d'occupation provisoire de son domaine public (ROPDP) par les chantiers de travaux sur les ouvrages de transport ou de distribution d'électricité ou de gaz.</p> <p>FIXE à 0.35€ par mètre linéaire la ROPDP pour les réseaux électriques et gaziers</p>	Unanimité																																										
2015.109	Vie associative – Finances	<p><b><u>Subvention exceptionnelle KOPOCEP</u></b></p> <p>DÉCIDE d'accorder 1500€ supplémentaires à l'association KOPOCEP</p> <p>DIT que la commune ne s'engagera qu'à hauteur de 1500€ en cas de réédition en 2016.</p>	3 oppositions 6 abstentions																																										

**Résultat de la consultation pour l'extension et la réhabilitation de l'EHPAD**

DECIDE, étant donné le résultat de l'analyse des offres et conformément au règlement de la consultation, d'attribuer le marché aux lots et candidats suivants :

LOTS	CANDIDATS RETENUS	MONTANT (€ HT)	OPTIONS RETENUES (€ HT)	TOTAL (€ HT)
1 - VRD	MAN TP	20 237,50	765,00 € Rail accessibilité PMR	21 002,50
2 - Gros Oeuvre	THEZE	88 000,00	1 170,00 € Protection chantier en panneau bois (intérieur)	89 170,00
3 - Charpente - Ossature Bois	DARRAS	14 400,00		14 400,00
6 - Cloisons sèches - Isolation	ERCP	30 932,34		30 932,34
7 - Electricité	BERNARD ELECTRICITE	70 000,00	48,23 € Coupole Elec	70 048,23
8 - Plomberie	CLIMATECH	195 000,00		195 000,00
9 - Chapes carrelage	JANVIER	19 000,00	123,76 Etanchéité douche	19 123,76
10 - Sols souples	LEBLOIS	13 200,00		13 200,00
11 - Plafonds suspendus	BREL	10 207,59		10 207,59
12 - Peinture	MARGUE	14 377,28	1 140,00 Murs et portes salle existante	15 517,28
13 - Espaces verts	JOURDANIERE NATURE	En négociation		En négociation

2015.110

Bâtiments

Unanimité

DECLARE les lots suivants infructueux :

LOTS	MONTANT (€ HT)
4 - Etanchéité - Bardage Zinc	Aucune offre
5 - Menuiserie	73 940,00 Estimation à 56 500

DECIDE de relancer un appel d'offre pour les lots infructueux.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 heures.

Publié et affiché en mairie, à SAINT AUBIN D'AUBIGNÉ, le 8 septembre 2015, conformément à l'article L 2121.25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Jacques RICHARD  
Maire